

Etats financiers annuels de SICAV

ARABIA SICAV

ARABIA SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mars 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mme Samia BELHADJ.

BILAN ARRETE AU 31/12/2018 (Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2018	31/12/2017
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	4 599 060	4 472 928
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3 998 850	4 441 299
b- Obligations et valeurs assimilées	600 210	31 629
AC2- Placements monétaires et disponibilités	1 040 870	1 253 676
a- Placements monétaires	-	-
b- Disponibilités	1 040 870	1 253 676
AC3- Créances d'exploitation	189 106	59 785
AC4- Autres actifs	-	-
TOTAL ACTIF	5 829 035	5 786 389
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	11 318	10 864
PA2- Autres créditeurs divers	74 527	106 986
TOTAL PASSIF	85 845	117 851
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	5 666 409	5 613 774
CP2- Sommes distribuables	76 781	54 765
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	93	68
b- Sommes distribuables de l'exercice	76 688	54 696
ACTIF NET	5 743 190	5 668 538
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	5 829 035	5 786 389

**ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2018
(Exprimé en dinars)**

	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au 31/12/2018</u>	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	133 014	111 786
a- Dividendes	111 719	109 898
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	21 296	1 888
PR 2- Revenus des placements monétaires	52 307	42 696
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	185 321	154 482
CH 1- Charges de gestion des placements	75 929	69 577
REVENU NET DES PLACEMENTS	109 392	84 904
PR 3- Autres produits	9 124	10 302
CH 2- Autres charges	41 831	40 370
RESULTAT D'EXPLOITATION	76 686	54 837
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	2	-140
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	76 688	54 696
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-2	140
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 214	255 616
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	58 813	-31 363
Frais de négociation de titres	-14 731	-10 561
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	135 982	268 528

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2018
(Exprimé en dinars)

	Du 01/01/2018	Du 01/01/2017
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	76 686	54 837
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 214	255 616
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	58 813	-31 363
d- Frais de négociation de titres	-14 731	-10 561
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-54 607	-64 092
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	60	-
_ Régularisation des sommes non distribuables	35	-
_ Régularisation des sommes distribuables	3	-
_ Droits d'entrée	1	-
b- Rachats		
_ Capital	-6 649	-11 583
_ Régularisation des sommes non distribuables	-107	-24
_ Régularisation des sommes distribuables	-65	-141
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	74 652	192 689
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début de l'exercice	5 668 538	5 475 849
b- en fin de l'exercice	5 743 190	5 668 538
AN 5- NOMBRE D'ACTIONS		
a- en début de l'exercice	93 776	93 977
b- en fin de l'exercice	93 666	93 776
VALEUR LIQUIDATIVE	61,316	60,448
AN6- TAUX DE RENDEMENT	2,40%	4,91%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31/12/2018

1 REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2018, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 31/12/2018

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Conformément aux normes Comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est approprié.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 décembre 2018 au coût amorti.

2-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 4 599 060DT contre 4 472 928DT au 31/12/2017, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% ACTIF	% Capital
ACTIONS VALEURS ASSIMILEES ET DROTS RATTACHES		4 214 320	3 998 850	68,60%	
<u>Actions et droits rattachés :</u>	<u>615 351</u>	<u>3 964 320</u>	<u>3 733 108</u>	<u>64,04%</u>	
BIAT	2 300	224 689	274 657	4,71%	0,01%
CEREALIS	55 000	227 351	259 270	4,45%	1,12%
CIMENT DE BIZERTE	221 554	919 344	457 066	7,84%	0,50%
LANDOR	18 576	167 355	167 203	2,87%	0,38%
MONOPRIX	42 350	567 147	324 105	5,56%	0,21%
OTH	20 143	146 788	322 087	5,53%	0,04%
SAH	37 750	355 289	431 105	7,40%	0,06%
MEUBLE INTERIEUR	43 870	207 386	181 841	3,12%	0,95%
SFBT	14 500	279 757	341 620	5,86%	0,01%
SOTEMAIL	73 899	172 012	150 754	2,59%	0,28%
SOTUVER	11 000	53 767	96 877	1,66%	0,04%
TELNET	8 000	45 980	76 880	1,32%	0,07%
TPR	50 000	170 631	239 250	4,10%	0,10%
TVAL	12 150	388 744	374 998	6,43%	0,61%
UNIMED	4 259	38 080	35 397	0,61%	0,01%
<u>Titre OPCVM</u>	<u>250</u>	<u>250 000</u>	<u>265 743</u>	<u>4,56%</u>	
FCP MOUASSASSET	250	250 000	265 743	4,56%	0,63%
OBLIGATIONS DE SOCIETES:	7 600	571 600	600 210	10,30%	
ATB 2007/1 Cat D	3 600	201 600	209 927	3,60%	0,72%
ATB SUB 2017	3 000	300 000	316 564	5,43%	0,60%
ATL 2014/3	500	20 000	21 086	0,36%	0,13%
ATL 2015/2 C	500	50 000	52 633	0,90%	0,07%
TOTAL		4 785 920	4 599 060	78,90%	

Mouvement du portefeuille	cout d'acquisition	intérêt courus	plus ou moins value latentes	Valeur au 31 décembre	plus ou moins value réalisée
Solde au 31-12-2017	4 673 650	1 629	- 202 351	4 472 928	
Acquisition de l'exercice					
Actions	1 903 517			1 903 517	
Obligations de société	551 600			551 600	
Emprunts d'état					
Titres OPCVM	8 174			8 174	
Remboursement et cession de l'exercice					
Cession Actions	- 2 301 942			- 2 301 942	53 643
Cession Obligations de société					
Cession Emprunts d'état					
Remboursement obligations de société	- 10 000			- 10 000	
Remboursement Emprunts d'état					
Cession titres OPCVM	- 39 079			- 39 079	5 170
Variation des intérêts courus		26 980		26 980	
Variation des plus ou moins values latentes			- 13 119	- 13 119	
Valeur au 31-12-2018	4 785 920	28 610	- 215 470	4 599 060	58 813

AC2 Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2018 à 1 040 870DT contre 1 253 676 DT au 31-12-2017, et se détaille ainsi:

	31/12/2018	31/12/2017
Disponibilités	1 040 870	1 253 676
TOTAL	1 040 870	1 253 676

AC3 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Vente Actions	186 533	59 785
Retenue à la source/achat Obligations	2 573	-
Créance CDS Billets de trésorerie	198 333	226 667
Provision /créance CDS	-198 333	-226 667
TOTAL	189 106	59 785

PA1 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
rémunération à payer au gestionnaire	5 368	4 964
rémunération à payer au dépositaire	5 950	5 900
TOTAL	11 318	10 864

PA2 | Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 74 527DT au 31-12-2018 contre 106 986 DT au 31-12-2017 et se détaille ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Achat Actions	26 639	61 935
Frais transactions	191	-
Redevance CMF	451	421
Honoraires Commissaires aux comptes	14 235	14 235
Frais publications	593	597
Jetons de présence	15 000	12 497
Retenue à la source	1 496	1 460
TCL	229	150
Dividendes à payer	14 556	14 556
Divers	1 136	1 136
TOTAL	74 527	106 986

CP1 | le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2017</u>	
Montant	5 613 774
Nombre de titres	93 776
Nombre d'actionnaires	23

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	60
Nombre de titres émis	1
Nombre d'actionnaires nouveaux	1

<u>Rachats effectués</u>	
Montant	- 6 649
Nombre de titres rachetés	111
Nombre d'actionnaires sortants	2

<u>Autres effets /capital</u>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	58 813
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	15 214
Régularisation des sommes non distribuables	-73
Frais de négociation de titre	-14 731
Droit d'entrée	1
<u>Capital au 31/12/2018</u>	
Montant	5 666 409
Nombre de titres	93 666
Nombre d'actionnaires	22

CP2

	31/12/2018	31/12/2017
Sommes distribuables de l'exercice	76 688	54 696
Sommes distribuables des exercices antérieurs	93	68
Sommes distribuables	76 781	54 765

PR1 Revenus du portefeuille-titres

Du 01-01-2018 au 31-12-2018, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 133 014 DT contre 111 786 DT du 01-01-2017 au 31-12-2017,

	Du 01/01/2018	Du 01/01/2017
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Revenus des Actions	111 719	109 898
Revenus des obligations	21 296	1 888
TOTAL	133 014	111 786

PR2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 52 307 DT du 01-01-2018 au 31-12-2018 et se détaillent comme suit:

	Du 01/01/2018	Du 01/01/2017
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Revenu des Certificats de dépôts	-	22 261
Intérêts sur comptes de dépôts	52 307	20 434
TOTAL	52 307	42 696

PR3 AUTRES PRODUITS

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 31-12-2018 à 198 333 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des Intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Au cours de l'exercice 2018, ARABIA SICAV a perçu 9 124 DT d'intérêts.

CH1	Charges de gestion des Placements	Du 01/01/2018	Du 01/01/2017
		Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
		Rémunération du gestionnaire	
		La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.	
	La rémunération de l'AFC	69 979	63 677
		Rémunération du dépositaire	
		La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 000 D HT par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014	
	La rémunération de l'ATB	5 950	5 900
	TOTAL	75 929	69 577

CH2 AUTRES CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/01/2018	Du 01/01/2017
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Redevance CMF	5 880	5 396
Commissaire aux comptes	15 648	15 241
Publicité et publication	1 296	1 196
Services bancaires	37	33
Timbre fiscal	15	10
Jetons de présence	17 503	12 497
TCL	1 451	1 164
Contribution conjoncturelle		4 833
TOTAL	41 831	40 370

4- AUTRES INFORMATIONS	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Données par actions					
Revenus des placements	1,979	1,647	1,677	1,927	2,146
Charges de gestion des placements	0,811	0,742	0,748	0,794	0,793
Revenu net des placements	1,168	0,905	0,929	1,133	1,353
Autres charges	0,447	0,430	0,366	0,401	0,348
Autres produits	0,097	0,110	0,122	0,133	0,147
Résultat d'exploitation	0,819	0,585	0,686	0,865	1,152
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	-0,001	-0,003	0,010	-0,004
Sommes distribuables de l'exercice	0,819	0,583	0,682	0,875	1,147
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,001	0,003	-0,010	0,004
Frais de négociation de titres	-0,157	-0,113	-0,151	-0,115	-0,101
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	0,162	2,726	8,839	-7,552	5,477
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,628	-0,334	-8,765	0,776	-5,901
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation	0,633	2,279	-0,076	-6,891	-0,525
Résultat net de l'exercice	1,452	2,864	0,609	-6,026	0,627
Droit d'entrée	0,000	0,000	0,004	0,006	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,633	2,279	-0,072	-6,885	-0,525
Régularisation du résultat non distribuable	-0,001	0,000	0,010	-0,049	0,013
Sommes non distribuables de l'exercice	0,632	2,279	-0,062	-6,934	-0,513
Distribution des dividendes	0,583	0,682	0,875	1,147	0,763
Nombre d'Actions	93 666	93 776	93 977	94 881	94 115
Valeur Liquidative	61,316	60,448	58,268	58,523	65,730

<u>Ratios de gestion des placements</u>	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Charges de gestion des placements/Actif net moyen	1,29%	1,29%	1,29%	1,28%	1,20%
Autres charges / actif net moyen	0,71%	0,75%	0,63%	0,65%	0,53%
Résultat distribuable / Actif net moyen	1,31%	1,02%	1,18%	1,40%	1,74%
Actif net moyen	5 875 065	5 395 157	5 440 929	5 882 961	6 219 940

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2018

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

1. Opinion sur les états financiers :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 18 mars 2016 nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, de la société ARABIA Sicav pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, qui comprennent, outre l'état des sûretés visé à l'article 201 du CSC et les notes aux états financiers y compris un résumé des principales méthodes comptables, un bilan développant un total de : 5 829 035, Dinars, un état de résultat soldé par des sommes distribuables de : 76 688, Dinars et un état de variation de l'actif net, accusant une variation positive de : 74 652, Dinars.

A notre avis les états financiers, ci joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de votre Sicav au 31 décembre 2018 ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société ARABIA Sicav conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations :

Nous devons vous informer que :

- ✓ La comptabilité est tenue par une application informatique ne permettant pas la remontée en chaîne des données calculées automatiquement y enregistrées.
- ✓ Au 31 décembre 2018 les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 17.86% des actifs.

4. Rapport de gestion du Conseil d'Administration:

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société « ARABIA Sicav » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société « ARABIA Sicav ».

6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- ✓ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur,

car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ✓ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- ✓ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ✓ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- ✓ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- ✓ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- ✓ Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- ✓ Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 8 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Samia BELHADJ

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2018

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Il nous appartient selon les dits articles, de vous communiquer les caractéristiques, modalités et conditions essentielles des conventions et/ou opérations, visées par ces articles, que notre audit des opérations pour l'exercice écoulé a permis de déceler, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien-fondé et, ce pour vous permettre d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à leur conclusion en vue de leur éventuelle approbation.

A) Conventions et opérations réalisées durant l'exercice autres que les rémunérations des dirigeants :

Votre Président nous a informés par avis du 04 mars 2019 de l'absence à la fin de l'exercice de conventions et opérations visées par l'article 200 du CSC ; à l'exception :

1- des jetons de présence alloués en 2018, en vertu d'une décision de votre AGO du 04 avril 2018, aux administrateurs et à votre président pour un montant brut total de 15 000, Dinars soit, un montant net par administrateur, de 1 500, Dinars

2- Les honoraires revenant à :

- l'AFC en sa qualité de gestionnaire, s'élèvent en TTC à 69 979, Dinars
- l'ATB en sa qualité de dépositaire, s'élèvent en TTC à 5 950, Dinars

B) Conventions et engagements de la société envers les dirigeants : Néant

Aussi, devons nous vous informer enfin que notre audit des opérations et comptes pour l'exercice 2018, n'a pas relevé d'autres opérations ou conventions réglementées que celles mentionnées, ci-dessus ; lesquelles ont été conclues et autorisées antérieurement à l'exercice avec deux administrateurs de votre Sicav, à savoir : l'AFC et l'ATB.

Tunis, le 8 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Samia BELHADJ